

CAQ : un cadeau de près de 1 milliard de dollars à McGill et contre la loi 101 au collégial

Le député Jean-François Roberge, ministre de l'anglicisation

Le 9 janvier dernier, le député Jean-François Roberge déclarait dans un grand quotidien francophone que l'extension de la loi 101 au niveau collégial n'était pas nécessaire pour freiner le déclin du français et que la loi 96, «allait assez loin». Encore une fois cet élu sème la stupéfaction.

N'en déplaise au ministre, la loi 96, ne comporte que des mesurette à un moment de notre histoire où des moyens de protection de la langue française sont essentiels pour assurer la survie et l'épanouissement du français au Québec.

Plusieurs personnalités du milieu universitaire sont intervenues pour exhorter le gouvernement caquiste de François Legault d'appuyer l'extension de la loi 101 au niveau collégial afin de freiner le déclin du français à Montréal et ses environs. Que l'on pense au chercheur Frédéric Lacroix, qui a publié deux livres sur cette question : «Un libre choix ?» et «Pourquoi la loi 101 est un échec», le grand socio-

logue Guy Rocher, co-rédacteur du rapport Parent et de la Charte de la langue française (loi 101) avec Camille Laurin, le réputé démographe Charles Castonguay, auteur du livre «Le français en chute libre» et d'autres. Nombre de commentateurs, de militants et de simples citoyens partagent également la conviction que la CAQ se contente d'une opération cosmétique. Et voilà que monsieur Roberge se porte volontaire pour tenir la boîte à maquillage.

Le gouvernement et le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge font le contraire de ce qu'il faut faire pour assurer le statut du français. Ils se paient de mots, mais posent des gestes aberrants : en refusant d'étendre la portée de la loi 101 aux Cégeps, en accordant 100 millions de dollars pour l'agrandissement de «Dawson College» et en cédant les terrains et bâtiments de l'hôpital Royal Victoria à une institution : «McGill University», ils aliènent le patrimoine public et font un don d'une valeur de

près d'un milliard de dollars de biens publics. Monsieur Roberge défend le français en renforçant les privilèges des forces d'anglicisation.

Le refus des faits est trop grave pour laisser penser que le ministre Roberge et son gouvernement ne saisissent pas l'ampleur de la catastrophe annoncée du déclin du français au Québec. Pourquoi un tel aveuglement ? Par manque de courage ? Par complaisance vis-à-vis la minorité anglaise du Québec ? Pour faire plaisir aux affairistes des Chambres de commerce ? Le ministre, actuel député de Chambly, aurait intérêt à refaire ses devoirs sinon les manuels du futur retiendront de lui et de son gouvernement qu'ils auront enseigné la démission et fait le contraire de ce que l'Histoire et le Québec français sont en droit de s'attendre d'un élu mandaté pour construire l'avenir. La mascarade à laquelle il se livre le place plutôt du côté des fossoyeurs. L'anglicisation n'a jamais été aussi bien servie.



**« Ce député de Chambly ne prend pas au sérieux le déclin du français! »
- Benoît Roy**

Benoît Roy
Président du Rassemblement pour un Pays Souverain

Robert Laplante
Directeur de la revue L'Action nationale

Jean-Paul Perreault
Président
Impératif français